



DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT DE CARPENTRAS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU PAYS RÉUNI D'ORANGE

REGISTRE
DES DÉCISIONS DU BUREAU

SÉANCE DU 4 JUILLET 2022

Décision n° 145/2022

Date de convocation : 27/06/2022

Membres en exercice : 6

Présents : 4

Pour : 5

Contre : 0

Abstention : 0

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Acte publié le : 07.07.2022

L'an deux mille vingt-deux, le quatre juillet à neuf heures, le Bureau s'est réuni, à Orange, légalement convoqué par le président le vingt-sept juin, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire sous la présidence de M. Yann BOMPARD.

Présents

M. Yann BOMPARD, M. Christophe REYNIER-DUVAL,
M. Claude AVRIL, M. Xavier MARQUOT

Absent représenté

M. Nicolas PAGET par M. Claude AVRIL

Absent excusé

M. Thierry VERMEILLE

Secrétaire de Séance

M. Xavier MARQUOT

N° 145/2022

Rapporteur : M. Yann BOMPARD

BUDGET ANNEXE GESTION DES DECHETS - SORTIE D'ACTIF ET INDEMNISATION DE VEHICULE SUITE A VOL POLYBENNE CABSTAR NISSAN EZ-133-AA EX 4153-YK-84 - SMACL ASSURANCES

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la CCPRO n° 2021116 en date du 16 décembre 2021 portant délégation d'attributions du Conseil de Communauté au Bureau,



Considérant qu'un véhicule professionnel Polybenne Cabstar Nissan a été déclaré économiquement et techniquement irréparable suite à son vol ;

Considérant le procès-verbal d'inventaire ci-joint ;

A l'unanimité,


DECIDE

Article 1 : d'approuver de sortir de l'inventaire communautaire le véhicule NISSAN EZ-133-AA EX 4153 YK 84 ;

Article 2 : d'autoriser le Président à signer tous les actes afférents à la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Ont signé les membres présents,
Pour copie conforme.
A Orange, le 06.06.2022

Le Président
M. Yann BOMPARD



REÇU EN PREFECTURE

le 07/07/2022

Application agréée E-legalite.com